

Compte rendu de l'AG de l'APP Camaret du 26 août 2017

Le quorum étant atteint par la présence de 32 adhérents et 14 pouvoirs (Mme Le Guen, Mme et M Halley des Fontaines, R Kelhetter, F Vivier, R Poudoulec, JC Lezier, P Castagnet, A Renaud, F Sevenster, M Richard, Mme Marzin, JF Klein, et J Quentric) le président Michel Le Guen déclare la séance ouverte.

Il remercie les adhérents présents, M Nédélec adjoint au port ainsi que Mme Danniellou conseillère municipale. Il retrace l'essentiel des **activités de l'APP de l'année passée** :

- **Participation** à la bénédiction de la mer en Septembre 2016.

- **Rencontre** avec les autorités du monde maritime, les élus locaux, les adhérents et leur famille lors de la présentation des vœux en Janvier 2017.

- Plusieurs actions visant à une meilleure **sécurité à bord**.

@ contrôle des extincteurs.

@ Visite des bateaux. Cette visite, qui n'a rien d'obligatoire, est assurée par 3 membres de l'APP, Daniel, Olivier et Gilles. Elle permet de faire le point sur l'équipement de sécurité obligatoire ou recommandé à bord. Chacun peut avoir oublié une bricole et pourra mettre toutes les chances de son côté en cas de pépin. Il sera aussi plus serein en cas de contrôle par les gendarmes maritimes. Cette visite doit être perçue comme une aide apportée aux plaisanciers soucieux de leur sécurité.

@ Une formation aux premiers secours a été réalisée par les pompiers et des membres de la SNSM.

@ Une information sur les pannes les plus courantes a été fournie par Jean Luc, mécanicien de la SNSM.

@ L'utilisation de la VHF en mer étant aussi un facteur de sécurité, les plaisanciers de l'APP sont invités à communiquer sur le canal 14.

@ Tout le monde n'ayant pas une VHF à bord, le téléphone portable reste un outil très utile. Une liste comportant les noms, noms des bateaux et numéros de portable des plaisanciers volontaires est disponible au local et ne demande qu'à s'allonger. Embarquée, elle permet de joindre un collègue si on sait qu'il est sorti en mer.

@ Toujours dans le domaine sécurité, il est inutile de changer la cartouche ou le mécanisme d'un VFI (gilet autogonflable) si le gilet ne tient pas au gonflage. Des fuites apparaissent parfois aux pliuers. Passer au local un samedi matin avec le gilet permettra de le vérifier.

- Une vingtaine d'adhérents ont participé au Festival du Bout du monde, ce bénévolat permet à l'APP une rentrée d'argent non négligeable.

- **La soirée crêpes** a été reconduite. Comme l'an passé le mauvais temps a joué contre nous mais grâce aux deux barnums supplémentaires loués par l'APP pour l'occasion, le bilan financier est positif. Rappelons que cette soirée crêpes avec animation musicale est organisée et assurée par l'APP pour répondre à la demande d'animation de la commune.

- **Le repas du pêcheur** a été aussi reconduit cet été. Une cinquantaine de convives, plaisanciers, familles et amis ont partagé un bon repas de grillades saucisses, maquereaux pêchés le matin, ratatouille de légumes faite maison dans la bonne humeur.

- L'APP a répondu à la demande de **la SNSM** et plusieurs bénévoles ont donné temps et énergie lors de la fête des 150 ans. A cette occasion un chèque de 150 euros a été remis à la présidente de la SNSM locale, Claire, de la part de l'APP. Ce don ne doit pas empêcher les adhérents de l'APP de contribuer par un don personnel. Beaucoup le font déjà. Un adhérent suggère d'augmenter la cotisation annuelle APP de qq euros qui seraient ensuite reversés à la SNSM. Certains trouvent que la cotisation actuelle de 25 euros est déjà assez élevée et il est peut-être préférable de laisser chacun

libre de donner ou pas à la SNSM. Sachant que nous sommes tous susceptibles d'avoir besoin d'être secourus un jour.

Un adhérent de l'APP, membre de la SNSM, tient à remercier de la part de la présidente les volontaires qui ont aidé aux 150 ans.

- Le président évoque le problème de **la pêche à pied**. Certains d'entre nous sont aussi pêcheurs à pied et, grâce aux infos reçues à l'APP sur l'état sanitaire des coquillages, sont au courant des diverses interdictions ou autorisations de ramassage et consommation des coquillages. Ce n'est pas le cas des autres pêcheurs à pied et des touristes. La mairie affiche ces infos essentielles mais combien vont les consulter en mairie ? L'affichage sur le panneau lumineux pourrait être efficace. M Nédélec va faire en sorte que ce soit fait.

- Un ancien adhérent (contrairement à ce qu'il dit dans son mail il n'a pas cotisé à l'APP en 2016 ni en 2017) s'est autorisé à utiliser la liste de diffusion de l'APP pour contacter l'ensemble des adhérents à des fins personnelles. Sur le fond (le choix par la mairie du fournisseur de carburant sur la future station sur ponton) l'APP a déjà dit qu'elle privilégiait la solution permettant d'avoir du carburant le meilleur marché. Sur la forme l'APP dénonce ce comportement inacceptable. Aucun adhérent, quelles que soient ses motivations, n'est habilité à se servir de la liste des adhérents. Quand le trésorier ou le secrétaire adjoint envoient un mail à l'ensemble des adhérents, ils le font mandatés par le bureau ou le CA, ce qui n'a jamais été le cas de P Millet. Un mail personnel lui sera envoyé sous peu afin de lui signifier deux choses : pour être adhérent il faut payer sa cotisation, si on veut promouvoir une idée on vient en parler aux membres présents le samedi matin au local. On ne crée pas de confusion en utilisant la liste de diffusion sans autorisation.

Le rapport financier

Le bilan général est positif de 237 euros. Le BDM a rapporté 1300 euros. La soirée crêpes 2016 était juste à l'équilibre, celle de cette année est positive de 150 euros. L'APP envisage l'acquisition de deux barnums qui, utilisés en plus de ceux prêtés par la mairie si le mauvais temps l'impose, permettraient d'assurer quand même la réussite de nos manifestations. Il est aussi prévu d'acheter un 2ème BBQ. L'APP a acheté des moules à plombs que les amateurs de pêche à la canne peuvent venir emprunter au local.

Rapport d'activités et rapport financier sont validés à l'unanimité.

L'adjoint au port prend la parole pour remercier l'APP pour ses efforts en faveur de la sécurité. Il évoque les très nombreux problèmes rencontrés l'an passé, la tempête subie à Camaret, la réfection de la passerelle du Styvel, de la digue Nord, des pontons du port Vauban, des WC du Notic et des sommes importantes qui ont été dépensées.

Un adhérent de l'APP demande à M Nédélec de mettre ces sommes en regard de celles générées par la taxe d'amarrage.

Un adhérent fait remarquer que le nombre de places de parking réservées au plaisanciers du Notic est très insuffisant.

Les problèmes rencontrés à la station de carénage ont été récurrents, les pannes se sont succédées, les réparations défailtantes aussi, mais actuellement les karchers fonctionnent bien. M Nédélec rappelle que coquillages et coquilles de crabes peuvent être rejetées en mer à l'extérieur des digues, il est bien sûr interdit de les rejeter dans le port.

Un adhérent demande si la mairie ne pourrait pas réserver à l'année un container poubelle qui servirait aux associations lors des manifestations qu'elles organisent pour la mairie, comme notre soirée crêpes. Un tel système nous éviterait de payer 45 euros la location d'un bac. L'adjoint répond que c'est du ressort de la com com.

La séance est levée vers 19h15 suivie du pôt de l'amitié.